

RCS : AUBENAS Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00443 Numéro SIREN : 794 138 933 Nom ou dénomination : ELFEOSE

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2017 sous le numéro de dépôt 2576

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AUBENAS

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/002576**
n° de gestion : **2013B00443**
n° SIREN : **794 138 933 RCS Aubenas**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Aubenas certifie avoir procédé le 03/07/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

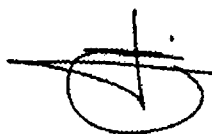
ELFEOSE - Société à responsabilité limitée
57 chemin Des Perières 07430 Savas -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



333192



Cabinet Eric PANDRAUD
Avocat au Barreau de Saint-Etienne

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AUBENAS

Dépôt n° 2576 du 03/07/17

REÇU le

30 JUIN 2017

TRIBUNAL DE COMMERCE

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE d'AUBENAS
Le Château Place de l'Hôtel de Ville
07200 AUBENAS CEDEX

SAINT ETIENNE, le 29 juin 2017

Objet : SARL ELFEOSE
Approbation des comptes au 31/12/2016
Nos réf : EP / MB

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver sous ce pli, concernant la société visée en référence :

- 1 exemplaire du bilan et annexes ;
- 1 exemplaire de l'affectation votée ;
- 1 chèque de 45,48 € établi à votre ordre.

Nous vous demandons de bien vouloir procéder aux formalités concernant ce dépôt et nous faire parvenir le récépissé de dépôt.

Nous vous en remercions,

Et, vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Eric PANDRAUD

P.J. : mentionnées

Immotech

17 A rue de la Presse 42000 SAINT ETIENNE
Tél : 04 77 21 48 98 Télécopie : 09 71 70 45 28
ericpandraud@pandraudavocat.fr

« ELFEOSE »

- : -

Société à Responsabilité limitée à associé unique au capital de 369 000 €

- : -

**Siège social : SAVAS (Ardèche)
57 chemin des Périères**

- : -

794 138 933 RCS AUBENAS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 29 JUIN 2017

=====

APPROUVANT LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2016

QUATRIEME DECISION

L'associé unique constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 114 720,42 € et décide de l'affectation suivante :

- 5 % au compte "Réserve Légale",	
soit la somme de.....	5 736,02 €
- A l'associé unique à titre de dividendes la somme de.....	36 000,00 €
- Le solde au compte "Réserves Facultatives" soit.....	72 984,40 €
	=====
TOTAL EGAL A	114 720,42 €

A chaque part correspond un dividende de 0,975 €, mis en paiement à compter de ce jour. La présente distribution ouvrira droit à abattement au profit des associés personne physique dans les conditions de l'article 158-3 2° à 4° du Code Général des impôts.

Conformément aux dispositions fiscales, la société distributrice prélèvera à la source, chez chacun des associés personnes physiques, les prélèvements sociaux sur dividendes et distributions assimilées. La déclaration, accompagnée du paiement au profit du Trésor doit alors être effectuée dans les quinze premiers jours du mois qui suit celui du paiement du dividende.

En outre, la société opérera un prélèvement à la source obligatoire non libératoire, chez chacun des associés personnes physiques, calculé sur le montant brut des revenus distribués ; ce prélèvement est un acompte d'impôt sur le revenu ; il est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; il est restituable s'il dépasse l'impôt dû.

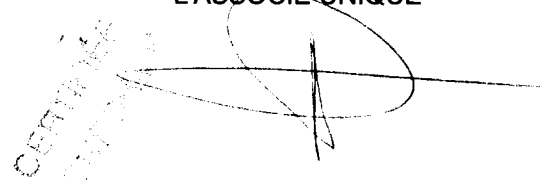
Les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur au montant fixé par la loi (50 000 €, Célibataire Divorcé ou Veuf – 75 000 €, cas d'imposition commune) peuvent demander à être dispensées du prélèvement.

L'associé unique déclare qu'en application de l'alinéa 3 de l'article L 132-6 du Code de la Sécurité Sociale, que la distribution décidée ci-dessus est inférieure à 10 % du capital social et des primes d'émission et des sommes versées en compte courant, détenus en toute propriété ou en usufruit par ce dernier.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé les distributions de dividendes effectuées au titre des exercices visés par ce texte, savoir :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende</u>	<u>Dividende brut</u>	<u>Revenu réel selon l'option fiscale</u>
31/12/2015	36 900 €	36 900 €	31 180 €
31/12/2014	NEANT	NEANT	NEANT

LA GERANCE,
L'ASSOCIE UNIQUE



Designation de l'entreprise : SARL ELFEOSE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 57 Chemin des Périères		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 7 9 4 1 3 8 9 3 3 0 0 0 1 3		Néant ☐ *					
		Exercice N. clos le, 31/12/2016					
		N-1 31/12/2015					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 330	1 038	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	24	1 070	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	406 500	406 500	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières *		BH	BI	308	308		
TOTAL (II)		BJ	BK	409 233	1 354	407 878	407 846
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	19 000	19 000	91 070
		Autres créances (3)	BZ	CA	28 435	28 435	9 313
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	280 458	280 458	159 225	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	327 893	327 893	259 608	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	737 126	1 354	735 772	667 454
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :			
				Créances :			

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2017

Désignation de l'entreprise SARL ELFEOSE			Néant ☐	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 369 000)	DA	369 000	369 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	12 932	7 831
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	208 814	148 782
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	114 720	102 034
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	1 051	751
		TOTAL (I)	DL	706 518
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 048	6 035
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	17 538	3 397
	Dettes fiscales et sociales	DY	10 668	29 625
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	29 254	39 056
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	735 772	667 454
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	29 254	39 056
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : SARL ELFEOSE						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
						Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	115 000	FH		FI	115 000	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	115 000	FK		FL	115 000	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	1 886	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	116 886
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	27 450	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 198	
	Salaires et traitements *					FY	45 567	
	Charges sociales (10)					FZ	20 002	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	1 062
							GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	98 280
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	18 606	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	100 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	8	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	100 000	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	100 000	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	118 606	

Désignation de l'entreprise SARL ELFEUSE				Néant ☐ *			
		Exercice N		Exercice N-1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	90	90		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	300	300		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	390	390		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(390)	(390)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	3 496	19 204		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	216 886	213 122		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	102 166	111 088		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	114 720	102 034		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	100 000	45 000	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
			amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	1 886	2 222	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
Amendes et pénalités			90				
Dotations aux amortissements dérogatoires			300				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise SARL ELFEOSE										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	1 330	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2	KP		KQ		KR			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3	KS		KT		KU			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX			
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA			
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD	1 095		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
		Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN		LO		LP	1 095		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	406 500	8V		8W		
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières				1T	308	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	406 808	LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	408 138	ØH		ØJ	1 095			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	1 330	1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencets et am des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML			
		Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR			
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	1 095	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF				
TOTAL III		IY		NG		NH	1 095	NI				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	406 500	ØZ			
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	308	2G			
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	406 808	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	409 233	ØM				

Exercice N clos le : 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ELFEOSE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ELFEOSE										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DEL'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	292	PF	1 038	PG		PH	1 330		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	24	QN		QO	24		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL III	QU		QV	24	QW		QX	24		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	292	ØP	1 062	ØQ		ØR	1 354		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et informat. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DEL'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SARL ELFEOSE**

Néant ☐

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 751	TM 300	TN	TO 1 051
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 751	TS 300	TT	TU 1 051
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C 751	UB 300	UC	UD 1 051
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ 300	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL ELFEOSE										Néant ☐ *		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	308	UV		UW	308				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX	19 000		19 000						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	15 710		15 710						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 355		2 355						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC	6 200		6 200						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	4 170		4 170						
	Charges constatées d'avance		VS									
	TOTAUX				VT	47 744	VU	47 435	VV	308		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
			VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	17 538		17 538						
Personnel et comptes rattachés			8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	2 154		2 154						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	8 514		8 514						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	1 048		1 048						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX				VY	29 254	VZ	29 254					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	1 048			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SARL ELFEOSE				Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122016	
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	
	Amendes et pénalités		WJ	90 Charges financières (art.212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
TOTAL I						118 306	
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				
			2A		5 000		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						
	Majoration d'amortissement *						
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI		
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RESULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		23 306			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RESULTAT FISCAL BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		23 306		0	

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **735 772** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de **produits** de **216 886** euros et un total de **charges** de **102 166** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **114 720** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2016**, finit le **31/12/2016**, et a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :

- Logiciel : 1 an
- Matériel bureau : 3 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. La valeur actuelle est appréciée par l'analyse des derniers comptes annuels clôturés par les sociétés dont les titres sont détenus.

L'analyse évoquée ci-dessus porte sur la situation des capitaux propres, le niveau des résultats et les perspectives d'évolution des sociétés concernées. Lorsque la valeur actuelle des titres est inférieure au coût d'acquisition de ces mêmes titres, une provision pour dépréciation est constatée.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Frais d'acquisition des immobilisations financières

Les frais d'acquisition des immobilisations financières sont incorporés au coût d'acquisition de ces mêmes desdites immobilisations. Ces frais ne font pas l'objet d'un étalement par le biais d'un amortissement constaté en diminution de l'actif.

Néanmoins, ces frais pouvant faire l'objet d'un amortissement sur le plan fiscal sur une durée de 5 ans à compter de la date d'acquisition des titres, il a été constaté des amortissements dérogatoires inscrits en "charges exceptionnelles" et au passif du bilan en "Provisions réglementées".

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2016
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	1 330					1 330
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 330					1 330
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			1 095			1 095
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 095			1 095
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	406 500					406 500
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	308					308
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	406 808					406 808
TOTAL		408 138		1 095			409 233

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2016
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	292	1 038		1 330
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	292	1 038		1 330
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier		24		24	
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		24		24
TOTAL		292	1 062		1 354

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Élément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	751	300		1 051
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES		751	300		1 051
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		751	300		1 051
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			300		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2016	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	308		308
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	19 000	19 000	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	15 710	15 710	
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 355	2 355	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	6 200	6 200	
	Débiteurs divers	4 170	4 170	
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		47 744	47 435	308
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2016	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	17 538	17 538		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 154	2 154		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 514	8 514		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	1 048	1 048		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		29 254	29 254		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		1 048			

ANNEXE - Elément 6.01

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros			
	31/12/2016	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
			Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif			
Capital souscrit non appelé			
Actif immobilisé			
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			405 000
Créances sur participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances, acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés			1 000
Autres créances			10 370
Capital souscrit appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Bilan Passif			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes envers établissements de crédits			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances, acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs comptes rattachés			14 121
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2016

Total des Produits à recevoir		22 170
Autres créances clients <i>CLIENTS FACT.A ETABLIR</i>	<i>18 000</i>	18 000
Autres créances <i>RRR A OBTENIR - AVOIRS A RECEV</i>	<i>4 170</i>	4 170

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2016

Total des Charges à payer		5 490
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FRS/FACT NON PARVENUES</i>	3 336	3 336
Dettes fiscales et sociales <i>ORG.SOC. CHARGES A PAYER</i>	2 154	2 154

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2016	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		36 900	10	369 000
	Emises pendant l'exercice ou autres augmentations				
	Remboursées pendant l'exercice ou autres réductions				
	Du capital social fin d'exercice		36 900	10	369 000

ANNEXE - Élément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		31/12/2016	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
2. Participations (10 à 50 %)					
A7 AGENCEMENT			447 520	50,00	255 420
ESPRITBUS			82 409	50,00	54 608
B. Renseignements globaux					
1. Filiales non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					
2. Participations non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					

Les capitaux propres présentés correspondent au capital social, réserves et report à nouveau. Ils n'intègrent pas le résultat de l'exercice.

ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/12/2016

AVANTAGES NATURE VEHICULE	1 886
TOTAL	1 886